

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis N° 18/2018

Objet :

Création de l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP)

Au Conseil communal
de et à Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée de l'étude du préavis n° 18/2018 était composée de Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :

- Blaser Serge,
- Rosset Alexandre,
- Cruz Diana, excusée,
- Berchtold Urs, en remplacement de Berchtold Michelle,
- Schmid Nicolas,
- Açikgöz Seyhan,
- Philippe Pillonel, confirmé dans ses fonctions de président – rapporteur.

Rapport de la commission :

La Commission s'est réunie le vendredi 18 janvier 2019. A l'exception de la conseillère Diana Cruz, excusée, tous les membres étaient présents.

Dans le cadre de son mandat, la commission a procédé à un examen du préavis municipal. Nous remercions Madame la syndique Christelle Luisier, ainsi que Monsieur le Municipal André Bersier de nous avoir rejoints en deuxième partie de séance et d'avoir répondu à l'ensemble de nos questions.

Tout d'abord, la commission s'est interrogée sur le sens de la structure proposée dans le préavis. Il ressort que ce choix offre une plus grande flexibilité d'exploitation, l'association prévue peut se focaliser sur le cœur de son activité et ainsi réunir les compétences nécessaires à assurer sa mission avec l'autonomie souhaitée. La structure associative permet, a contrario d'une commune, de fédérer les acteurs et de rechercher des fonds pour son activité. Le mode d'élection au comité de l'association exclu la possibilité pour Thématis d'y être élu.

La commission s'est intéressée au poste de directeur-conservateur, ce profil regroupant des compétences multiples. Le processus de recrutement sur quelque trois mois est ambitieux.

En outre, une synergie avec l'office du tourisme a été recherchée (préavis 10/2017). Le partenariat retenu permet de renforcer les synergies, d'afficher une présence de l'office du tourisme à Payerne, tout en ayant chacune des deux organisations clairement centrées sur leur activité propre.

La commission s'est également penchée sur l'augmentation du flux de visiteur prévu et l'accueil de car. Une place de dépôt est prévue sur la place de la concorde pour les cars.

Différentes projections ont été réalisées, basées sur 20'000, 30'000 et respectivement 40'000 visiteurs par an. La simulation ayant servi de base au présent préavis, basé sur 30'000 visiteurs semble réaliste. Malgré tout, la commune de Payerne ne prévoit pas de garantie de déficit à l'association.

La commission s'est inquiétée des effets du report de l'ouverture du musée, sur deux éléments. En effet, malgré le décalage dans le temps, le suivi des tendances muséales est garanti grâce à la collaboration avec Thematis. En outre, le report dans le temps du projet n'a pas d'autre effet sur l'amortissement que de le reporter d'autant dans le temps, ceci a pu être confirmé par l'administration communale après la séance.

Conclusions :

La commission est convaincue de l'intérêt de la Création de l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP).

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 18/2018 de la Municipalité du 7 janvier 2019 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la création de l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP).

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la Commission :

Philippe Pillonel, président - rapporteur